

Document

Les condamnés de l'Angolagate font pression sur l'Elysée (29.10)

Reuters – 28.10

L'ex-ministre de l'Intérieur Charles Pasqua et l'homme d'affaires Pierre Falcone, condamnés mardi pour un trafic d'armes vers l'Angola dans les années 1990, se sont adressés directement à l'Elysée pour demander la levée du secret défense, avec des menaces à peine voilées.

Ils laissent entendre que toute la lumière n'a pas été faite sur ce contrat et sur d'autres. Ils demandent à Nicolas Sarkozy d'intervenir, alors qu'il est susceptible d'être concerné, ayant été ministre du Budget 1993 à 1995, puis directeur de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995.

La levée du secret défense n'est pas une compétence du président de la République mais du ministre de la Défense, a souligné le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel.

"Si une demande était formulée dans le cadre des besoins judiciaires, le ministre compétent, à ce moment là, l'examinerait", a-t-il dit après le conseil des ministres.

Condamné à trois ans de prison, dont un an ferme, Charles Pasqua, 82 ans, toujours libre au bénéfice d'un appel suspensif, a multiplié les interventions médiatiques.

"Que l'Etat lève le secret défense sur tout () non seulement sur cette affaire là, mais également sur Clearstream, sur les frégates de Taiwan, sur les ventes d'armes à l'Afghanistan. Il faut tout lever ! Les Français ont besoin de le savoir", a-t-il dit sur Public sénat.

"Cette affaire est grave (). C'est mon honneur qui est en cause. Elle est grave pour l'ensemble de la classe politique", a-t-il ajouté.

Il souligne que l'ancien président Jacques Chirac et tous les membres du gouvernement où il a siégé de 1993 à 1995 étaient au courant des ventes d'armes de 793 millions de dollars qui se prolongées jusqu'en 1998 à l'Angola, alors en guerre civile.

LE PS ET BAYROU POUR LA LEVÉE DU SECRET

Me Emmanuel Marsigny, avocat de Pierre Falcone, principal acteur des ventes d'armes, condamné à six ans de prison et immédiatement écroué mardi, a repris les mêmes arguments.

"Nous allons demander que l'ensemble des documents dissimulés par les autorités françaises, encore classés secret défense à ce jour, soient communiqués à la cour d'appel", a-t-il dit. Il demande une remise en liberté avant le procès en appel.

Des députés socialistes ont, de même, lancé une pétition pour réclamer la levée du secret défense et François Bayrou s'est aussi prononcé pour cette option.

Le jugement du tribunal retient, sur le fondement d'un document déclassifié pendant l'enquête, qu'Alain Juppé, alors Premier ministre, avait été informé dès 1995 des ventes d'armes.

Le président Chirac a donc aussi vraisemblablement été au courant, mais le tribunal dit que ceci ne change rien au fait que les ventes étaient illégales. Par ailleurs, le jugement rappelle que le secret défense a déjà été levé pendant l'enquête sur de nombreux documents relatifs à l'affaire angolaise.

Charles Pasqua est condamné pour 225.000 euros versés par les vendeurs d'armes à une association qu'il présidait, France Afrique Orient, en échange de l'attribution de l'Ordre national du mérite en 1996 à l'un des trafiquants, Arcadi Gaydamak.

Jean-Charles Marchiani, alors homme de confiance du ministre, est condamné à 15 mois de prison ferme. Le tribunal rappelle qu'il a été libéré en février après avoir purgé 14 mois de prison sur quatre ans dans une autre affaire, au bénéfice d'une grâce de Nicolas Sarkozy.

Avant le procès Angolagate, Nicolas Sarkozy est allé en voyage officiel en Angola, parlant de "malentendus du passé" avec le président Eduardo dos Santos à propos du dossier.

Le ministre de la Défense, Hervé Morin, a ensuite écrit dans une lettre en juillet 2008 que le trafic d'armes n'existait pas juridiquement, une démarche écartée par le tribunal.

Le nom de Nicolas Sarkozy est apparu au procès lors de la lecture des carnets de l'ancien patron des Renseignements généraux Yves Bertrand, saisis et versés au dossier. "Sarko: un mec le tient, Tassez" et "Tassez a reçu du fric de Falcone pour Sarko", peut-on lire dans ces carnets.

Condamné à un an de prison avec sursis, Jean-Noël Tassez, ancien patron de la radio RMC, avait qualifié à l'audience ces notes d'"ahurissantes" et dit que l'argent versé par Pierre Falcone - 164.000 euros établis - était uniquement pour lui.